Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_92-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°29

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	56
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, , Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

CYCLES DE L'EAU – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT D'EAU POTABLE SMPEP OUEST 35

La présente délibération a pour objet de confirmer l'adhésion et de désigner les représentants de REDON Agglomération au sein du comité syndical et de la commission territoriale du syndicat d'eau potable SMPEP Ouest 35 (communes de Lieuron, Bruc-sur-Aff, Pipriac, Langon, Sixt-sur-Aff, Sainte-Marie, Saint-Ganton, Renac, Saint-Just, Bains-sur-Oust, La-Chapelle-de-Brain).

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU les articles L. 5212-7 et L. 5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 juillet 2018 approuvant les statuts du SMPEP Ouest 35 ;

CONSIDERANT la prise de compétence eau & assainissement par REDON Agglomération au 1er Janvier 2020 ;

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

CONSIDERANT le mode de gouvernance de chaque syndicat et la nécessité de désigner les délégués syndicaux représentant REDON Agglomération.

Les délégués à désigner sont 3 titulaires et 3 suppléants.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_92-DE

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de valider la représentation suivante de REDON Agglomération au sein du SMPEP OUEST 35 :**

Titulaires	Suppléants
Franck HERSEMEULE	Gaëtan HAIRAULT
Jacques CARPENTIER	Jean-Luc GUILLAUME
Jean-Yves COLLEAUX	Yohann MORISOT

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance

Fabienne GLET

Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34